

# LES NOUVELLES DES FRONTIERES

LE BULLETIN MENSUEL D'INFORMATIONS DE LA CNFCI

**LE PLAN STRATÉGIQUE DE GESTION INTÉ-  
GRÉE DES FRONTIÈRES DE LA CÔTE D'-  
IVOIRE PSGIF-CI 2021-2025, LA SOLUTION  
AUX DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT ET SÉCU-  
RITAIRE DANS LES ESPACES FRONTALIERS  
PAGES 6**



**Journée africaine des  
frontières : Célébration  
pour la première fois en  
Côte d'Ivoire sous le  
sceau de la coopération  
transfrontalière Page 8**

**Commission Nationale des  
Frontières de la Côte d'Ivoire :  
Qui sont ses membres ?  
Page 13**

**Lutte contre la covid 19 :  
la vigilance aux fron-  
tières, une autre mesure  
barrière à respecter  
Page 10**



# SOMMAIRE

## 3 L'EDITORIAL

## 4 LE MOT DU SECRETAIRE EXECUTIF

## 6 LA MISE EN PLACE DU PLAN STRATÉGIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES FRONTIÈRES DE LA CÔTE D'IVOIRE PSGIF-CI 2021-2025,

la solution aux défis de développement et sécuritaire dans les espaces frontaliers

## 8 JOURNÉE AFRICAINE DES FRONTIÈRES :

Célébration pour la première fois en Côte d'Ivoire sous le sceau de la coopération transfrontalière  
Lutte contre la covid 19 : la vigilance aux frontières, une autre mesure barrière à respecter

## 11 L'HISTORIQUE DE LA JOURNÉE AFRICAINE DES FRONTIÈRES

## 12 CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE AFRICAINE DES FRONTIÈRES ET COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE : la Côte d'Ivoire invitée au Burkina Faso

## 12 LA COMMISSION NATIONALE DES FRONTIÈRES DE LA CÔTE D'IVOIRE (CNFCI) A DÉMARRÉ SES ACTIVITÉS

## 12 ABIDJAN A ACCUEILLI UN ATELIER SOUS RÉGIONAL

## 13 COMMISSION NATIONALE DES FRONTIÈRES DE LA CÔTE D'IVOIRE : QUI SONT SES MEMBRES ?

## 14 LE COURRIER DES LECTEURS

## ÉQUIPE DE RÉDACTION

Directeur de publication :  
KONATE Diakalidia

Rédacteur en chef :  
ISSA BOUDA

Secrétaire de rédaction :  
Coulibaly Abdramane

Rédacteurs :  
BAKO Jean Fructueux  
NURUDINE Oyewole  
COULIBALY Abdramane  
Issa BOUDA  
YATASSAYE Boubacar  
YODA Mamadou  
CISSE Souleymane  
DIARRA Oumar

Proofreaders :  
Nurudine OYEWOLE  
Bako Jean fructueux

Montage et designer (infographie) :  
Kalytéro

Chargé de production :

Chargé de diffusion :



### L'ENJEU DE LA MISE EN PLACE DE LA CNFCI

La problématique de la gestion des frontières est un axe majeur du programme du gouvernement que je dirige, conformément à la vision du président Alassane Ouattara de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent. Cette vision s'est traduite par la mise en place de la Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI) par le décret n° 2017- 462 du 12 juillet 2017 et la nomination le 29 janvier 2020 en conseil des ministres de monsieur Konaté Diakalidia en qualité de secrétaire exécutif de cette commission.

Depuis cette date, les activités de la Commission Nationale des Frontières de Côte d'Ivoire (CNFCI) ont effectivement démarré.

En effet, Plusieurs défis se présentent à la CNFCI.

Il s'agit notamment de réaliser à toutes les frontières les démarcations aux limites qui demeurent imprécises, de renforcer la coopération transfrontalière , de promouvoir la paix et la cohésion sociale dans les zones frontalières ,d'établir un climat de confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité et d'opérationnaliser les stratégies définies par la Politique de Gestion Intégrée des Frontières (PGIF 2021-2025) pour le développement économique des zones frontalières.

En relevant ces défis majeurs, la Côte d'Ivoire fait des zones frontalières des espaces de sécurité, de paix, d'aménagement et de développement socio-économique, culturel et solidaire durable.

Pour donner une notoriété à ses activités, la CNFCI s'est dotée de cet outil de communication institutionnel qu'est le présent bulletin d'informations. Ainsi, l'objectif principal de ce bulletin mensuel est d'informer et de former toutes les parties et les acteurs concernés par les questions en relation avec la gestion des frontières terrestres, aériennes et maritimes de la Côte d'Ivoire.

Aussi, je voudrais que vous exhorter à accepter d'accueillir ce nouvel organe avec tout l'intérêt et l'enthousiasme souhaités, afin d'en faire une véritable courroie de transmission qui crée toute la synergie indispensable à la mission principale de la CNFCI. A savoir, assister le Gouvernement dans la conception, la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales de gestion des frontières ivoiriennes bénéfiques aux populations vivant dans les espaces frontaliers. Ainsi, ensemble nous aurons fait de la gestion des frontières ivoiriennes un succès à la mesure des ambitions du président de la république et de son gouvernement.

Bonne lecture !

Amadou GON COULIBALY  
Premier Ministre,  
Président de la CNFCI



**D**epuis le mois de février 2020, la Commission Nationale des Frontières de Côte d'Ivoire (CNFCI) a démarré ses activités. Lors de sa séance inaugurale, tenue le 04 mars dernier, la CNFCI a adopté son plan d'action pour cette année, notamment un plan de communication. En effet, la CNFCI a compris qu'étant une nouvelle structure, elle doit absolument relever le défi essentiel de sa notoriété, indispensable pour mobiliser tous les acteurs concernés par les questions en lien avec la gestion des frontières autour de ses activités.

C'est pourquoi le plan de communication adopté préconise la mise en place d'un bulletin d'informations à buts informatif, didactique et promotionnel.

A cet effet, le présent bulletin est réalisé pour remplir les fonctions :

- d'Information à travers la diffusion de l'actualité de l'organisation, des perspectives, des résultats, des événements, des rencontres et réunions ;
- de valorisation des personnes, des équipes en montrant leurs missions, leur vie quotidienne, leurs exploits ;
- d'ouverture en abordant les thèmes d'intérêt général en lien avec la gestion des frontières, l'actualité externe ayant un rapport avec l'organisation et
- de décloisonnement des services et de rapprochement du personnel à travers le compte rendu des activités secondaires (formation, mécénat, sponsoring...) et sociales (nominations, arrivées, naissances, deuil...).

C'est un mensuel avec des rubriques variées qui tiennent compte des ambitions que se donne la CNFCI. Etant dans une démarche inclusive avec tous les acteurs concernés par la gestion des frontières, il est clair que le succès de ce bulletin est étroitement lié à la qualité de l'accueil qui lui sera réservé. Aussi, voudrais-je vous exhorter à le soutenir par sa lecture, des retours critiques de vos lectures, des contributions et soutiens divers.

Le secrétaire exécutif de la CNFCI que je suis, chargé de la production de ce bulletin tient à cette collaboration participative afin de faire de ce bulletin un excellent outil de travail et de communication pour l'ensemble des acteurs de la gestion des frontières en Côte d'Ivoire.

Je vous remercie !

Konaté Diakalidia  
Secrétaire Exécutif de la CNFCI

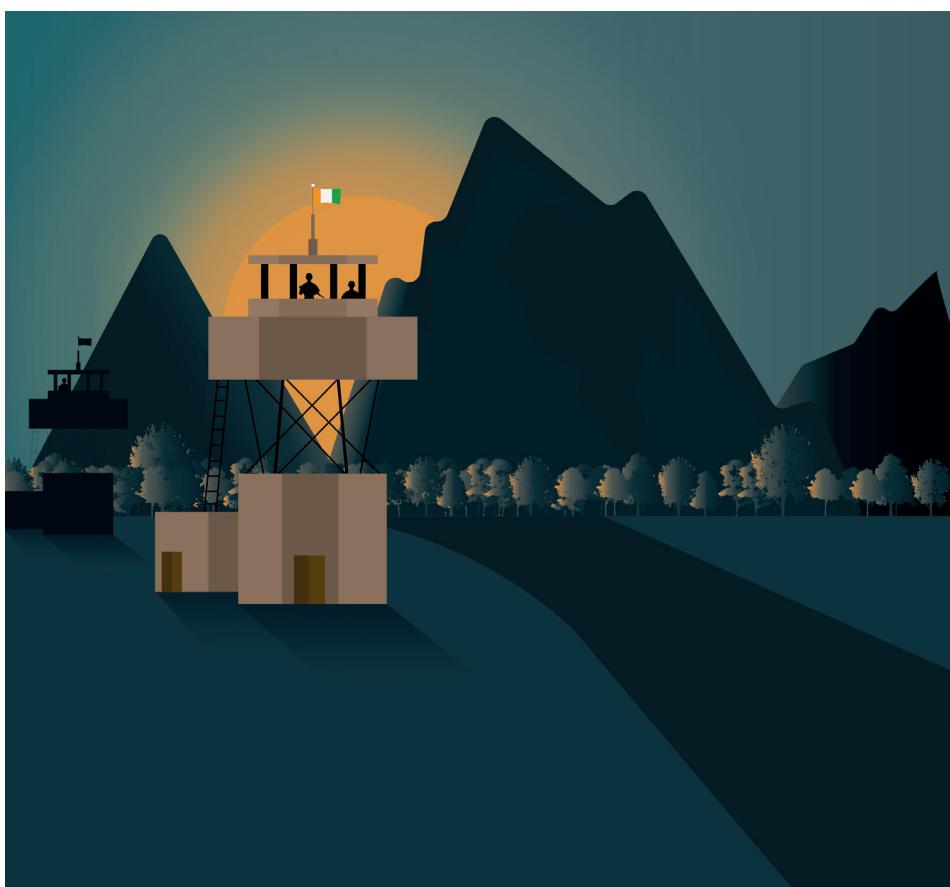


pour protéger ma  
communauté du coronavirus,  
je signale auprès de la  
brigade de veille de mon  
village ou campement, toute  
personne qui entre sur le  
territoire national.

# ETAT DES LIEUX DES FRONTIERES TERRESTRES

## LA MISE EN PLACE DU PLAN STRATÉGIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES FRONTIÈRES DE LA CÔTE D'IVOIRE PSGIF-CI 2021-2025, LA SOLUTION AUX DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT ET SÉCURITAIRE DANS LES ESPACES FRONTALIERS

Ce document est protégé par la CNFCl, toute réproduction est interdite et passible de poursuite.



N°001 juin 2020

Face aux insuffisances structurelles et infrastructurelles observées dans les espaces frontaliers, la mise en place d'un plan stratégique de gestion intégrée des frontières, s'impose pour restaurer l'intégrité du territoire national et créer de meilleures conditions de vie aux populations frontaliers.

Dès sa nomination en conseil des ministres le 29 janvier dernier comme Secrétaire exécutif de la Commission Nationale des Frontières de Côte d'Ivoire (CNFCl), monsieur KONATÉ Diakalidia n'a pas tardé à épouser l'objectif

fixé par l'Union Africaine (UA) de faire des zones frontalières des espaces de sécurité, de paix, d'aménagement et de développement socio-économique, culturel et solidaire durable.

Pour y parvenir, le Secrétariat Exécutif de la CNFCl, sur la base des données de terrain recueillies auprès de la Direction Générale de l'Administration et du Territoire (DGAT), a procédé à un premier diagnostic de la situation des frontières.

Cette analyse a révélé que la situation actuelle aux frontières terrestres tire en partie

son origine de la colonisation.

### UN HÉRITAGE COLONIAL

A l'instar de la majeure partie des pays africains, la Côte d'Ivoire a hérité des frontières coloniales aux limites floues et bien souvent immatérialisées lors de son indépendance. Cette délimitation tout azimut, n'est pas sans conséquence dans les rapports des populations et des autorités ivoiriennes avec celles des pays limitrophes.

Il ressort de cette première étude que la Côte d'Ivoire, pays côtier de l'Afrique de l'Ouest situé dans l'hémisphère nord entre le tropique du cancer et l'Équateur, est limitée au sud-ouest par le Liberia (715 km), au nord-ouest par la Guinée (610 km), au nord par le Mali (532 km) et le Burkina Faso (584 km), à l'est par le Ghana (668 km) et est ouvert au sud sur l'océan Atlantique (520 km).

On dénombre 382 villages et 15 campements aux différentes frontières répartis comme suit :

- 103 villages frontaliers avec le Libéria, soit une moyenne d'un village chaque 7 km ;
- 89 villages et 12 campements frontaliers avec le Ghana, soit une moyenne d'un village chaque 7 km ;
- 52 villages et 03 campements frontaliers avec la Guinée, soit une moyenne d'un village chaque 11 km ;
- 87 villages frontaliers avec le Burkina Faso, soit une moyenne d'un village chaque 7 km ;
- 51 villages frontaliers avec le Mali, soit une moyenne d'un village chaque 10 km.

### DES FRONTIÈRES EN MAJORITÉ NON MATÉRIALISÉES CARACTÉRISÉES PAR DES CONFLITS ET TRAFICS DE TOUS GENRES

L'analyse de la matérialisation des frontières terrestres permet de distinguer les frontières dites théoriques des limites naturelles (fleuve, forêt, lagune, colline..) et des frontières matérialisées par des bornes ou des plants d'arbres (teck, milléna...).

Ainsi, dans une très grande majorité, les campements et villages ivoiriens aux frontières sont dépourvus de frontières matérialisées. Au niveau économique, les activités dévelop-

pées aux frontières portent principalement sur l'agriculture, l'élevage et le commerce. Par ailleurs, même si les rapports avec les populations des pays voisins sont bons, il faut noter la fréquence de conflits fonciers d'une part et de conflits entre éleveurs et agriculteurs d'autre part, dans la frontière nord du Ghana et dans les frontières du Burkina Faso, du Mali, de la Guinée et du Libéria. En outre, il faut ajouter la circulation de produits prohibés et de produits illégaux, la contrebande persistante aux différentes frontières comme celle du Ghana, qui favorise l'évacuation des produits agricoles (cacao, café, anacarde, etc..) sur les marchés des pays limitrophes au détriment de l'économie ivoirienne.

Le phénomène de l'orpaillage clandestin est également persistant dans les zones frontalières du Mali, du Burkina Faso et de la Guinée au grand dam des agriculteurs et des propriétaires terriens. Les produits de cette exploitation sont, pour la plupart, vendus dans les pays voisins.

## A TOUT CELA S'AJOUTE UN RÉEL DÉFICIT INFRASTRUCTUREL.

Une insuffisance d'équipement socio-économique de base et une quasi absence de l'état L'état des équipements socio-économiques de base dans les localités frontalières met en évidence le manque criant d'infrastructures sanitaires, éducatives, sécuritaires, hydrauliques, énergétiques etc.

Ce déficit infrastructurel, plus prononcé dans les zones frontalières du Nord et de l'Ouest, expose les populations à une précarité structurelle.

En plus, on déplore la quasi absence de l'Etat aux frontières qui crée une sorte de « no-mansland » et accroît la vulnérabilité des po-

pulations frontalières. Ce qui donne prétexte aux pays voisins d'entreprendre des actions sporadiques de conquête territoriale.

En sus, les populations de ces zones éprouvent le besoin d'appartenir à un autre Etat par nécessité d'avoir une existence juridique et de bénéficier d'infrastructures socio-économiques de base .

Ainsi, dans le département d'Aboisso, la sous-préfecture de Bianouan bénéficie d'une infrastructure énergétique (électricité) fournie par le Ghana.

Dans les départements de Bouna et Téhini, le Gouvernement du Burkina Faso a réalisé de nombreux investissements (centre de santé, école, etc..) et y aurait même implanté le drapeau burkinabé selon nos sources.

Dans le département de Bouna, les populations de la sous-préfecture de Bouko fréquentent les infrastructures du Burkina Faso, faute d'en disposer.

Dans le département de Kaniasso, plus précisément dans la sous-préfecture de Mahandiana-Sokourani, il nous a été rapporté que les populations ivoiriennes subiraient le diktat et l'injustice de certaines autorités maliennes dans le cadre de procédures en matière de contentieux entre les populations des deux pays.

La frontière ivoirienne est constamment contestée à Sipilou, à Danané qui enregistre l'incursion régulière des militaires guinéens dans le village de Gbapleu et les camps de Dreupieu et Kpeaba.

Dans le département de Ferkessédougou (frontière du Burkina Faso) et dans les départements de Bloléquin et Guiglo (frontière du Libéria), bien qu'il n'existe aucun village, on observe la présence de plus en plus marquée de camps au sein des forêts classées

ivoiriennes en raison de l'absence prononcée de l'état en ces lieux.

En plus, l'absence de l'Etat ivoirien favorise également la prolifération de l'insécurité, la contrebande organisée, le pillage incontrôlé des ressources minières et l'exploitation anarchique des ressources forestières.

De ce qui précède, il ressort que les zones frontalières restent des espaces présentant des risques, notamment sécuritaires que l'Etat de Côte d'Ivoire doit impérativement prévenir à travers la mise en œuvre d'un plan stratégique de gestion intégrée des frontières.

## LA MISE EN PLACE D'UN PLAN STRATÉGIQUE DE GESTION DES FRONTIÈRES, LA SOLUTION

Au regard des insuffisances constatées dans les espaces frontaliers, le premier défi qui se présente à la Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire est d'élaborer le plan stratégique de gestion intégrée des frontières et de le rendre opérationnel. La mise en œuvre de ce plan permettra de :

- Réaliser à toutes les frontières les délimitations aux limites qui demeurent imprécises ;
- Renforcer la coopération transfrontalière ;
- Promouvoir la paix et la cohésion sociale dans les zones frontalières ;
- Promouvoir un climat de confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité.

Ce qui appelle une réelle volonté politique et un appui soutenu du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers à la Commission Nationale des Frontières de Côte d'Ivoire (CNFCl) afin de mobiliser les ressources adéquates pour l'élaboration du plan stratégique de Gestion Intégrée des Frontières de la Côte d'Ivoire PSGIF-CI 2021-2025 .

COULIBALY Abdramane



Intérieur du pays



# JOURNÉE AFRICAINE DES FRONTIÈRES : LA CÔTE D'IVOIRE COMMÉMORE LA JOURNÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS SOUS LE SCEAU DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE



Vue de la ville d'Abidjan

N°001 juin 2020

À l'instar de tous les pays africains, la Côte d'Ivoire commémore cette année pour la première fois, la journée africaine des frontières sous le thème « la Covid 19 face aux défis de la sécurité, de l'intégration et du développement transfrontalier dans l'espace CEDEAO », le mardi 09 juin 2020 à Abidjan. Cette commémoration vise à informer et sensibiliser les acteurs frontaliers, les responsables de l'administration et le grand public sur plusieurs thématiques en lien avec la gestion des frontières, mais également à faire la promotion de la coopération transfrontalière auprès des acteurs des espaces transfrontaliers pour y entretenir et renforcer une coexistence pacifique. Cependant, en raison de la pandémie à covid19, la célébration de l'édition 2020 se veut sobre. En effet, elle est marquée par la déclaration officielle du Président de la Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI) et l'organisation d'un panel d'experts en visioconférence sur des problématiques relatives à la gestion des frontières dans le cadre de la lutte contre la covid 19.

Ce panel aborde les sous thèmes suivants :

Le sous-thème 1 intitulé « Les circonscriptions administratives frontalières face au défi de la mise en œuvre des mesures de lutte contre la Covid 19 : difficultés et solutions » est animé par M. Bayo Ibrahima, Directeur Général de l'Administration du Territoire.

Quant au sous-thème 2 « Lutte contre la pandémie de la Covid

19 aux frontières : Bilan et perspectives des actions de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) », il est animé par le Chef de mission de l'OIM de basée à Abidjan. La coopération transfrontalière : un outil de développement et de lutte efficace contre la Covid 19 dans l'espace CEDEAO est le Sous-thème 3 qui est animé par Dr. Nassa Dabié Désiré Axel, géographe ; spécialiste des frontières à l'Institut de Géographie Tropicale.

M. Sanogo, Directeur de la surveillance du territoire développe le sous thème 4 « Les actions des services de surveillance du territoire dans la lutte contre la covid 19 »

Il convient de souligner que cette célébration bénéficie de l'appui des services de la primature et de la coopération allemande à travers la GIZ.

Pour mémoire, depuis 2011, l'Union Africaine, conformément à son Programme Frontière consacre la date du 07 juin à la célébration de la Journée Africaine des Frontières. Cet événement vise à promouvoir le Programme frontière de l'Union africaine (PFUA) adopté en janvier 2017 par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Le PFUA a pour objectifs d'éliminer les sources de tensions aux frontières des Etats et de faire des zones frontalières des espaces de paix, de sécurité et d'intégration pour un développement économique, social et culturel harmonieux

# JOURNÉE AFRICaine DES FRONTIERES (JAF 2020)

THEME : « la Covid-19 face aux défis de la sécurité, de l'intégration et du développement transfrontalier dans l'espace CEDEAO »

## Le direct du Panel des Experts

### ALLOCATION D'OUVERTURE



**Diakalidia KONATE**  
préfet, Secrétaire Exécutif de la  
Commission Nationale des  
Frontières de la Côte D'Ivoire  
(CNFCI)

### PANÉLISTES



**Marina SCHRAMM**  
Chef de mission Organisation  
Internationale pour les  
Migrations (OIM) Côte d'Ivoire



**Urie DOIN DOH**  
Préfet, Directeur des Circonscriptions Administratives au Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation



**Pr Dabié Désiré Axel NASSA**  
Maître de Conférences, Institut de  
Géographie tropicale; Université  
Félix Houphouët-Boigny  
Spécialiste des frontières, Mondialisation et Migration



**Daouda SOUMAHORO**  
Commissaire de police à la  
Direction de la Surveillance  
du Territoire chargé de la  
gestion des frontières et de  
la Migration

le mardi 09  
juin à 15 h

sur ZOOM et sur Facebook



# LUTTE CONTRE LA COVID 19 : LA VIGILANCE AUX FRONTIÈRES, UNE AUTRE MESURE BARRIÈRE À RESPECTER

Une analyse d'issa BOUDA



Image source OMS

Ce document est protégé par la CNFCL, toute réproduction est interdite et passible de poursuite.

**A**pparue à Wuhan, dans la province de Hubei en Chine en décembre 2019, la maladie à coronavirus ou Covid-19 est devenue une pandémie qui n'épargne aucun pays du monde, notamment la Côte d'Ivoire. Face à cette crise sanitaire mondiale, le Président de la République SEM Alassane Ouattara a, au cours de son adresse à la nation, le lundi 23 mars, annoncé 08 (huit) mesures en vue de lutter contre la pandémie en Côte d'Ivoire.

Ces nouvelles dispositions viennent renforcer les 13(treize) mesures initialement prises par le Conseil National de Sécurité (CNS) au cours d'une réunion extraordinaire le lundi 16 mars 2020, notamment le renforcement du contrôle sanitaire aux frontières aérienne, maritime et terrestre et la fermeture des frontières ivoiriennes à tout trafic de personnes à compter du 22 mars 2020.

Cependant, l'actualité récente à nos frontières nous amène à soutenir qu'il faut faire de la vigilance dans la gestion des frontières, une véritable mesure barrière en elle-même dans la lutte contre la covid19. En effet, il ne se passe de jours sans que les médias ne rapportent de cas de personnes stoppées net dans leur élan de contournement des postes frontaliers ivoiriens. La dernière en date relayée par le média en ligne Opera news fait état de personnes en provenance du Burkina Faso et du Niger ayant emprunté des camions de légumes et de bétail pour tenter de passer frauduleusement la frontière ivoirienne. Fort heureusement, les fins limiers sous l'autorité de M. Coulibaly Adama, le sous-préfet en poste à Kaoura, localité située dans le département de Ouagadougou, ont

mis le grappin sur les indélicats et ont procédé à leur refoulement. Cet exemple illustre bien la réalité quotidienne à nos frontières depuis l'annonce de la fermeture des frontières terrestres, maritime et aérienne en raison de l'évolution de la pandémie de la covid 19 en Côte d'Ivoire.

Ce cas, révélateur des situations aux frontières de la Côte d'Ivoire avec ses voisins, ne rassure pas quant à unenon entrée de la Covid19 par les frontières terrestres. Cela pour deux raisons fondamentales.

La première, c'est que la totalité de nos pays limitrophes connaît la pandémie. Les chiffres sont éloquents. A la date du 15 mai 2020, le Ghana caracolait en tête avec 5530 personnes contaminées suivi de la Guinée qui enregistre 2473 personnes contaminées.

Quant au Burkina Faso, Mali et Liberia, ils totalisent respectivement 773,779 et 215 personnes contaminées.

Cette situation constitue une menace pour la Côte d'Ivoire qui n'a enregistré aucun cas de covid 19 à l'intérieur du pays depuis le 21 avril

2020.

La seconde raison se trouve dans la gestion des points de passages aux frontières. En effet, la Côte d'Ivoire compte 51 points de passages terrestres officiels sur un total de 397. On dénombre 346 points de passages non officiels aux différentes frontières terrestres qui pourraient échapper aux différents contrôles sécuritaires. Ces passages, notamment des pistes de contournement, des passages fluviaux méritent d'être pris en compte dans le cadre de la prévention contre cette pandémie. Pour y arriver, une implication des populations frontalières s'impose.

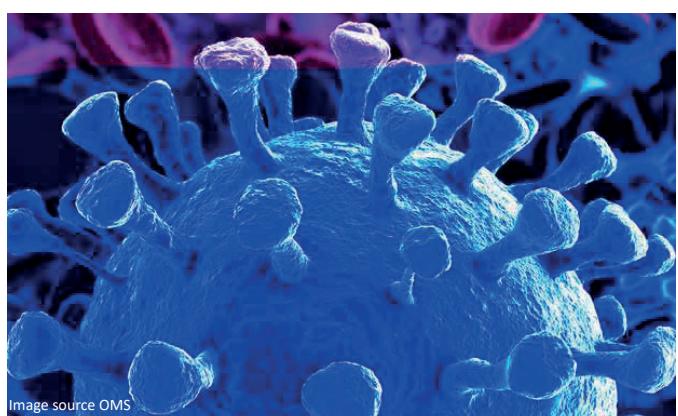


Image source OMS

## L'IMPLICATION EFFECTIVE DES PARTIES PRENANTES AUX FRONTIÈRES DANS LA LUTTE, UNE SOLUTION



Ce document est protégé par la CNFCL, toute réproduction est interdite et passible de poursuite.

**A**u delà du renforcement des mesures sécuritaires et de prévention aux frontières, il est primordial d'engager utilement les populations vivant dans les espaces frontaliers dans la lutte contre la covid 19. Il est question de mettre en place des comités de lutte placés sous la supervision des autorités préfectorales, impliquant les responsables des représentants des populations vivant dans les espaces frontaliers en vue de mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation à l'endroit des autorités administratives et de l'ensemble des populations des espaces frontaliers au sujet de la pandémie du coronavirus. L'objectif final est de susciter l'adhésion et la vigilance de tous au strict respect des mesures de prévention prises par le Gouvernement. Au bout du compte, il s'agit de la mise en place d'une brigade locale de veille, sensibilisation et de prévention dans chaque village /campement frontalier.

## LA BRIGADE DE VEILLE, UN OUTIL OPÉRATIONNEL DE LUTTE CONTRE LA COVID 19

**L**e comité local de sensibilisation devra comprendre tous les responsables des composantes de la communauté (dignitaires religieux et coutumiers, leaders de jeunes, leaders de femmes, coopératives des planteurs et éleveurs, associations de commerçants, etc.) Il se réunit quotidiennement pour sensibiliser, faire un état des lieux du respect des mesures et faire un compte-rendu au sous-préfet. Dans ce cadre, le comité local pourrait définir des stratégies sous la coordination

du sous-préfet pour contrôler les mouvements des populations aux points de frontières non officiels, dans les marchés hebdomadaires et autres lieux accueillant du monde. Cela, en étroite collaboration avec les administrations concernées et les forces de défense et de sécurité. Pour ce faire, la dénonciation des personnes qui contournent les passages officiels et leur refoulement seront systématiques.

Image source google image

## L'HISTORIQUE DE LA JOURNÉE AFRICAINE DES FRONTIÈRES

**Q**uand les pères fondateurs ont créé l'OUA le 25 mai 1963, la question des frontières a été au cœur des débats et la Déclaration du Caire de Juillet 1964 sur l'intangibilité de frontières héritées aux indépendances en est la résultante. Cette résolution s'inspirant du principe de l'«Uti possidetis Juris», en d'autres termes «vous possédez ce que vous possédez déjà», a marqué l'engagement de nos Etats à respecter les frontières existant lors de leur accession à l'indépendance nationale. Ce

principe a été dûment consacré dans l'Acte Constitutif de l'Union Africaine.

En plus de la Déclaration du Caire de juillet 1964, et de l'Acte constitutif de l'UA, le principe du règlement négocié des différends frontaliers adopté par la 44ème session des ministres de l'OUA tenue à Addis-Abeba en juillet 1986, le mémorandum d'accord sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA) a été adopté par les Chefs d'Etats et de gouvernement à Durban, en juillet 2002. Celui-ci envisageait le parachèvement de la délimitation et de la démarcation des frontières interafricaines à l'horizon 2012.

*Extrait de l'allocution de l'ambassadeur RAMTANE LAMAMRA, commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA lors de la célébration de la journée africaine des frontières, le 7 juin 2013 à Addis ABEBA en Ouganda*

En outre, lors de leur conférence tenue le 7 juin 2007 à Addis Abeba en Ethiopie, les ministres en charge des questions de frontières ont adopté une déclaration sur le Programme Frontière de l'Union Africaine (PFUA) et les modalités de sa mise en œuvre. Cette déclaration fut entérinée par le Conseil Exécutif de l'Union africaine à sa onzième session ordinaire tenue les 28 et 29 juin 2007 à Accra au Ghana.

Ce programme vise trois objectifs stratégiques : aider et encourager les Gouvernements africains à délimiter et démarquer leurs frontières terrestres et maritimes, en vue de prévenir les conflits et les tensions aux frontières ; aider et encourager les Gouvernements africains à renforcer la coopération transfrontalière ; développer les mécanismes africains de renforcement des capacités.

Dans le cadre de la mise en œuvre dudit programme, l'Union Africaine a institué depuis 2010 la Journée Africaine des Frontières (JAF), commémorée le 7 juin de chaque année.

## CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE AFRICAINE DES FRONTIÈRES ET COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE : LA CÔTE D'IVOIRE INVITÉE AU BURKINA FASO

A l'occasion de la célébration de la journée africaine des frontières, le secrétariat permanent de la commission nationale des frontières du Burkina Faso, a invité le secrétariat exécutif de la commission nationale des frontières de la côte d'ivoire (CNFCI) et les acteurs frontaliers de la région du Tchologo, notamment les élus, le corps préfectoral et les autorités cou-

tumières. Cette célébration qui se tiendra dans la commune frontalière de Niangoloko dans la province de la Comoé, région des cascades au Burkina Faso vise à renforcer la coopération transfrontalière et les liens d'amitié entre les deux pays. Cette activité est prévue après la fin de la pandémie de la covid19 dans ces deux pays et l'ouverture des frontières.

### LA COMMISSION NATIONALE DES FRONTIÈRES DE LA CÔTE D'IVOIRE (CNFCI) A DÉMARRÉ SES ACTIVITÉS.

Le 04 mars dernier s'est tenue dans la salle de conférence de la direction générale de l'administration du territoire (DGAT) à Cocody, la séance de travail inaugurale de la Commission nationale des frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI). Cette rencontre, de prise de contact des membres a permis d'adopter des documents stratégiques de gestion, notamment la note de cadrage, la planification opérationnelle 2020, le budget et le plan de communication.

En adoptant ces documents, les membres de la Commission donnent ainsi quitus au Secrétaire exécutif, monsieur KONATE Diakalidia de dérouler son programme d'actions. Celui-ci permettra de relever les nombreux défis de la Côte d'Ivoire en matière de gestion des frontières notamment la sécurisation, la délimitation, la démarcation, la coopération transfrontalière et le renforcement des capacités.

### ABIDJAN A ACCUEILLI UN ATELIER SOUS RÉGIONAL

Abidjan, la capitale économique ivoirienne a accueilli du 18 au 20 février dernier à l'hôtel le Capitol, un atelier de planification opérationnelle regroupant les représentants des commissions des frontières du Burkina Faso de la Côte D'Ivoire, de la Guinée, du Mali et du Sénégal. Cet atelier stratégique qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'appui de la GIZ au Programme Frontières de l'Union Africaine (PFUA) a permis d'élaborer des plans d'actions bilatéraux (entre pays voisins) et internes faisant ressortir les activités nécessitant l'appui de la GIZ/PFUA pour l'année 2020.

Au terme des travaux qui se sont

des frontières des pays participants, de mener des échanges d'expériences sur les démarches de ratification de la Convention de l'Union Africaine sur la Coopération Transfrontalière dite Convention de Niamey et de passer en revue les résultats de l'atelier de planification régionale tenu à Abuja.

Ont pris part à cette rencontre, les Directeurs, Secrétaires Permanents et Exécutifs des structures en charge des questions de frontières, les chargés de la délimitation/démarcation des frontières, les chargés de la coopération transfrontalière, le Conseiller Technique Régional et le



les représentants des pays participants à l'atelier sous régional

déroulés en groupes suivis de plénières, cette rencontre a permis de faire un état des lieux de la gestion

Coordinateur Régional de la GIZ/PFUA.

# COMMISSION NATIONALE DES FRONTIÈRES DE LA CÔTE D'IVOIRE : QUI SONT SES MEMBRES ?



Les membres de la commission au sortir d'une session

Ce document est protégé par la CNFCI. toute réproduction est interdite et passible de poursuite.

Crée par décret n° 2017-462 du 12 juillet 2017, la Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI) a pour mission d'assister le gouvernement dans la conception, la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales. Présidée par monsieur le premier ministre, elle regroupe 26 membres nommés par l'arrêté n° 446/PMMBPE/CAB du 25 juillet 2018 du premier ministre. Ce sont :

M. MELL Gerald, Directeur des Relations internationales au ministère d'Etat, ministère de la défense ;

M. KONAN Koffi Léon, sous-directeur des analyses géopolitiques et stratégiques au ministère des affaires étrangères ;

M. KOFFI Kongoué Joachim, Conseiller Technique au ministère de la justice et des droits de l'homme ;

M. BAYO Ibrahima, Directeur général de l'Administration du territoire au ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation ;

Mme ZOUZOU Mailly Elvire-Joelle, Directrice générale adjointe des forêts et de la faune au ministère des eaux et forêts ;

M. GOLI Louis Philippe ; Directeur des politiques communautaires du commerce et de la libre circulation au ministère de l'intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur ;

Mme GNANDJI Adjo Danielle, Directrice des productions d'élevage au ministère des ressources animales et halieutiques ;

M. ALLOU Saraka Koffi André, Directeur général de l'aménagement du territoire, du développement régional et local au ministère du plan et du développement ;

M. CONE Dioman, Directeur des affaires juridiques au ministère des transports ;

M. NGUETTIA Yao Martin, Directeur de la lutte contre le travail des enfants au ministère de l'emploi et de la protection sociale ;

M. KOFFI Kodia Raoul, sous directeur de la promotion des partenariats au ministère de l'économie et des finances ;

M. KOUAME Koffi Alexandre, Directeur général de l'urbanisme et du foncier au ministère de la construction, du logement et de l'urbanisme ;

M. DAOUDA YA Bertin, Conseiller Technique au ministère des mines et de la géologie ;

M. SINY Gildas, Conseiller Technique au ministère de l'assainissement et de la salubrité ;

M. COULIBALY Beh, Conseiller Technique au ministère de l'Equipement et de l'entretien routier ; M. KOUACOU Lucien, secrétaire permanent de la commission nationale des frontières maritimes et du plateau continental au ministère du pétrole, de l'énergie et des énergies renouvelables ;

M. TONDOSSAMA Adama, Directeur général de l'Office ivoirien des parcs et réserves au ministère de l'environnement et du développement durable ;

M. COULIBALY Tihozon Ibrahima, Directeur général de l'observatoire de la solidarité et de la cohésion sociale au ministère de la solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté ;

M. COULIBALY Seydou Directeur Territorial de l'hydraulique de Bouaké au ministère de l'hydraulique ; M. YAPI Kouamé Clément, Conseiller Technique du Directeur général des douanes au Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du budget et du porte feuille de l'Etat ;

M. DIOMANDE Yatié, Directeur du Centre d'informations géographiques et du numérique au BNETD, M. NASSA DABIE Desiré Axel, Géographe, Maître de conférences, spécialiste des frontières à l'Institut de Géographie Tropicale (IGT) ;

M. BAHI Gouro Venance, Directeur des archives nationales

M. BALE Fernand, Directeur de la cartographie au comité national de télédétection et d'information géographique (CNTIG) ;

M. ADJOUMANI Koko Emile, président de l'ordre des géomètres experts ;

M. SITUONNI GNENIN KAFANA, Directeur général de l'Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (ONECI)



**Vous avez été nommé à ce poste le 29 janvier 2020. Depuis cette date, nombreux sont les Ivoiriens qui se demandent quel est le rôle exact du secrétariat exécutif au sein de la CNFCI.**

### RÉPONSE DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

Monsieur,

Je voudrais vous remercier pour votre intérêt pour la CNFCI. En effet, le Secrétariat Exécutif de la Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire est l'organe d'exécution de la Commission. Il a pour rôle de :

- Coordonner les actions de l'administration, des partenaires régionaux et internationaux et des acteurs de la société civile dans l'espace frontalier en vue d'obtenir une synergie de celles-ci
- Mutualiser les politiques et moyens dans la gestion des frontières
- Rationnaliser l'utilisation du budget de l'Etat
- Offrir des outils de coopération transfrontalière et
- d'apporter un appui aux actions de l'état dans les zones frontalières.

Cordialement

Konaté Diakalidia  
Préfet

Cette rubrique est un cadre d'échanges entre le secrétaire exécutif et les lecteurs. C'est une lucarne d'expression de leurs inquiétudes, analyse et observations au secrétaire exécutif en envoyant un mail à Monsieur le secrétaire exécutif

Les personnes et partenaires désireux de proposer des articles sont priées de l'envoyer par mail à [i\\_bouda@yahoo.fr](mailto:i_bouda@yahoo.fr)

Ce document a été conçu avec l'appui du GIZ.



Les personnes et partenaires désireux de proposer des articles sont priées de l'envoyer par mail à [i\\_bouda@yahoo.fr](mailto:i_bouda@yahoo.fr)



# LES NOUVELLES DES FRONTIERES